

## Arrêts de travail en 2025 ? Budget Barnier / Budget Bayrou : Toujours et encore des économies à réaliser sur le dos des malades !

**FO** **CHARLOTTE**  
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE  
de catégorie B (B1), échelon 9,  
perçoit 2146,33 € brut



CETTE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE EST EN CMO  
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

**ACTUELLEMENT**  
(1 JOUR DE CARENCE) elle perd 71,54 €

**LE BUDGET 2025**  
PRÉVOIT DE

**D'INDEMNISER À HAUTEUR DE 90% LES JOURS DU CMO  
AU DELA DU 1ER JOUR TOUJOURS EN CARENCE!**

Ainsi, cette secrétaire administrative perdrait au total

**100,16 € brut**

Si cette secrétaire est en CMO pendant 5 jours, avec le budget 2025, le jour de carence lui serait retiré et elle serait rémunérée à partir du 2ème jour au 5ème jour à hauteur de 90%.

**Ainsi, elle perdrait 100,16 € brut, soit 28,62 € de plus !**

*Les pertes calculées, déjà conséquentes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.*

*Les montants indiqués représentent des pertes a minima !*

**FO** **NADIA**  
ENSEIGNANTE  
Au 9ème échelon classe normale  
Touche 2929 euros brut



CETTE ENSEIGNANTE EST EN CMO  
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

**ACTUELLEMENT**  
(1 JOUR DE CARENCE) elle perd 97,63 €

**LE BUDGET 2025**  
PRÉVOIT DE

**D'INDEMNISER À HAUTEUR DE 90% LES JOURS DU CMO  
AU DELA DU 1ER JOUR TOUJOURS EN CARENCE!**

Ainsi, cette enseignante perdrait au total

**136,69 € brut**

Si cette secrétaire est en CMO pendant 5 jours, avec le budget 2025, le jour de carence lui serait retiré et elle serait rémunérée à partir du 2ème jour au 5ème jour à hauteur de 90%.

**Ainsi, elle perdrait 136,69 € brut, soit 39,05 € de plus !**

*Les pertes calculées, déjà conséquentes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.*

*Les montants indiqués représentent des pertes a minima !*

***Des baisses de rémunération jusqu'à - 13 % pour un CMO d'un mois !***

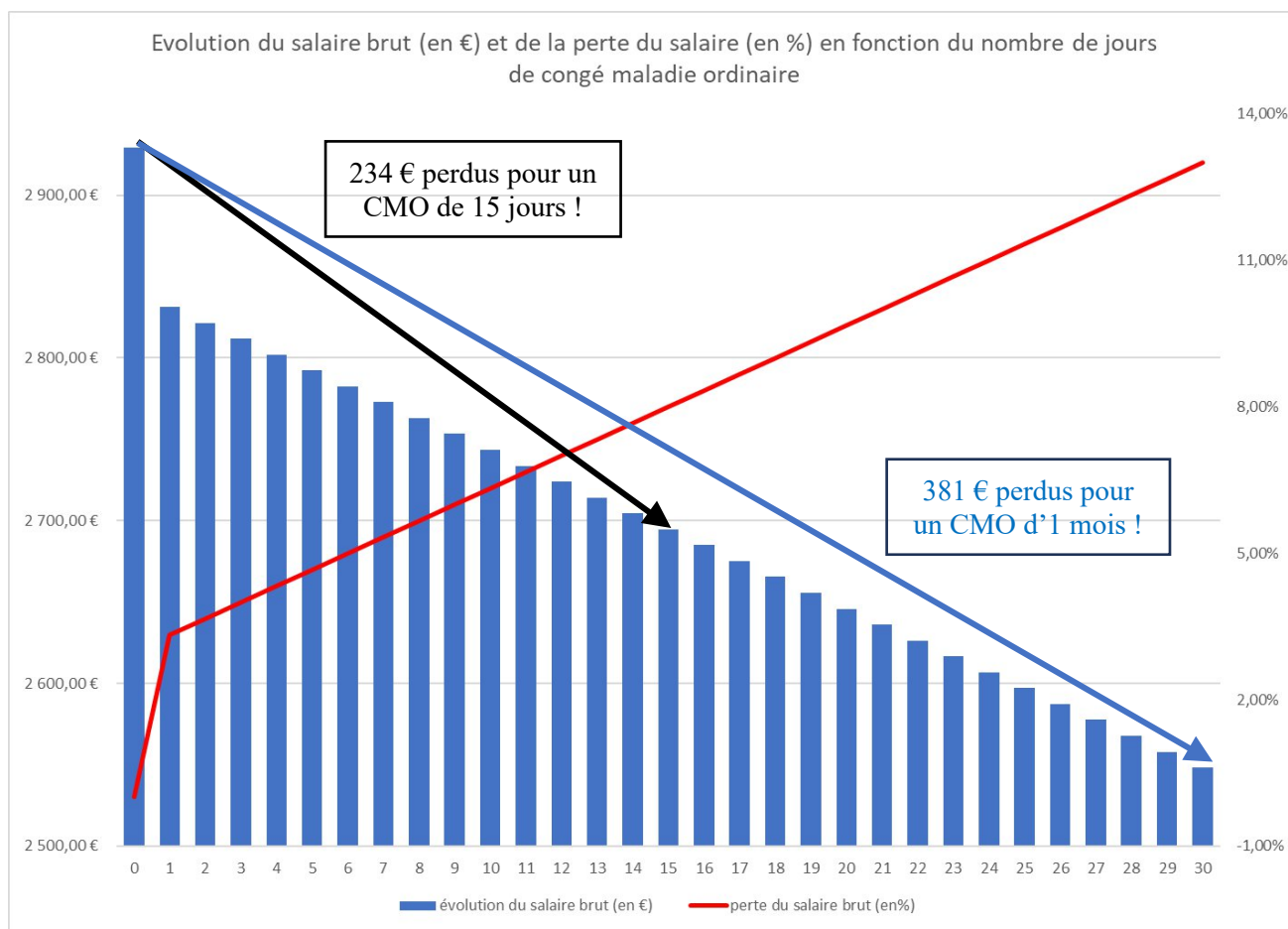
***Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima !***

**La FNEC FP-FO revendique l'abrogation du jour de carence et donc le retrait de cette mesure.**

**Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ?**



**Exemple sur la situation de Nadia**  
**Enseignante au 9ème échelon de la classe normale**



**Avec 1 jour de carence, elle perd environ 98 €, soit environ une diminution de 3 % de son salaire brut.**

**Avec les mesures du gouvernement Bayrou, et un arrêt de 5 jours, elle perd environ 137 €. Son salaire brut passe de 2929 € à 2792 €. Sa perte de salaire brut est estimée à environ 5 %.**

**⇒ Plus son congé maladie ordinaire est long, plus elle perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 13 % de son salaire brut sur un mois !**